



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Compte-rendu de réunion

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée

29 janvier 2019
10 à 13 h

SERVICE / UNITÉ : BRMPR/délégation de bassin

LIEU : DREAL LYON

PARTICIPANTS + pouvoirs : cf annexe

PIÈCES JOINTES : 4 diaporamas de séance

projet de délibération sur le projet de SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Rappel de l'ordre du jour – <i>Ordre modifié par rapport à l'invitation</i>
0. Introduction - Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/11/2017 - VOTE
1. Proposition de modification du fonctionnement et de la composition de la commission technique et de la période de réunion du COGEPOMI - VOTE
2. Avis du Cogepomi sur les projets de SAGE Bas-Dauphiné plaine de Valence – VOTE – et Bièvre Liers Valloire
3. Retour sur la journée d'échanges du 16 novembre 2018
4. Avancement des actions : mise à jour des indicateurs du tableau de bord du plan de gestion des poissons migrateurs
5. État des populations : analyse des descripteurs publiés sur l'observatoire des grands migrateurs
6. Présentation d'une action 2018 : Étude des voies de dévalaison de l'anguille à l'aménagement de Caderousse
7. Synthèse de la programmation 2019 : Présentation synthétique des actions programmées en 2019
8. Méthode de travail pour la révision du PLAGEPOMI

Commentaires - décisions

0. Introduction – Approbation du compte-rendu de la réunion du 29/11/2017

Support : Compte-rendu de la réunion du 29/11/2017

Quorum atteint : 15 voix sur 25 membres

Actualités

Deux consultations sont en cours auxquels les participants sont invités à contribuer :

1. Questions importantes du SDAGE :

La participation est possible sur le site de bassin.

2019 est l'année d'élaboration du programme de mesures 2022-2027 et du travail technique sur les dispositions à rédiger ou à modifier.

2. Règlement européen anguille :

La commission européenne a lancé une consultation sur le règlement de 2007. Chacun peut donner son avis sur l'efficacité du règlement anguille et les modifications éventuelles à lui apporter.

Une date de réunion décalée

La réunion annuelle de fin d'année a été décalée pour

- donner au Cogepomi une vision de l'état des populations de 2018,
- proposer une méthode de travail de révision du Plagepomi.

Les participants donnent leur accord pour une réunion annuelle de début d'année. La DREAL enverra en complément un mail d'information en milieu d'année.

État des populations

Les indicateurs ne sont pas aussi bons qu'on le souhaiterait, avec une vigilance sur la population de lamproie et sur l'Alose.

Journée d'échanges techniques du 16/11/2018 à Avignon

La DREAL fait un retour sur cette journée d'échanges riches sur 2 thématiques principales : la restauration de la continuité écologique et la sensibilisation aux enjeux relatifs aux grands migrateurs.

2019 : année charnière et bien remplie pour le PLAGEPOMI

2019 est l'année de réalisation du bilan à mi-parcours et de préparation de la révision des orientations pour la période 2022-2027.

Le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres représentés.

1. Modification du fonctionnement et de la composition de la commission technique et de la période de réunion du COGEPOMI

Support : diaporama de séance

Propositions par la DREAL

- de réunir le Cogepomi une fois par an et dorénavant en début d'année civile, notamment pour disposer des données de population de l'année N-1 ;
- de faire valider l'analyse des données par la commission technique (mars ou avril) plutôt que par le Cogepomi ;
- de préparer les réunions en secrétariat technique plutôt qu'en commission technique pour éviter les redondances ;

- d'ajouter aux membres de la commission technique un membre d'association régionale de gestionnaires de bassins versant, en l'espèce M. Fabrice GONNET de l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres représentés.

2. Avis du COGEPOMI sur les projets de SAGE Bas-Dauphiné plaine de Valence et Bièvre Liers Valloire

Support : diaporama de séance + pour Bas Dauphiné : rapport de la DREAL et délibération signée

SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence :

Les enjeux grands migrateurs sur le territoire du SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence (SAGE eaux souterraines) sont réduits. À ce titre, le PLAGEPOMI ne cite pas le SAGE comme concerné par ces enjeux. Toutefois le périmètre du SAGE est partiellement compris dans la zone d'action prioritaire du PLAGEPOMI.

La DREAL propose au Cogepomi un avis favorable.

M. MONNET souhaite rappeler que nappe du Miocène participe toutefois à l'alimentation des eaux de surface. C'est une réserve qu'il faut protéger.

M. ROCHE confirme qu'il existe un lien entre le SAGE et les espèces migratrices via les petits affluents du Rhône . À terme, ceux-ci seront un enjeu « migrateurs » du territoire du SAGE.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité des membres représentés.

SAGE Bièvre Liers Valloire :

Le projet de délibération n'a pas pu être envoyé avant la réunion : les membres du Cogepomi pourront en prendre connaissance après la réunion et transmettre leur avis par mail.

Le territoire de Bièvre Liers Valloire est partiellement en zone d'action grands migrateurs. 3 ouvrages sont à traiter à ce titre. Les enjeux migrateurs sur le territoire, relativement réduits à ce jour, sont pris en compte.

La DREAL proposera au Cogepomi un avis favorable.

3. Retour sur la journée d'échanges du 16 novembre 2018 à Avignon

Support : diaporama de séance

Présentation par la DREAL de la réunion d'échanges techniques ayant traité principalement de la continuité biologique et de la connaissance du sujet migrateurs par les acteurs du territoire.

Mme. MICHAUX précise que si la thématique de la restauration écologique peut être perçue comme désormais difficile à mettre en œuvre dans les territoires, les indicateurs régionaux et de bassin sont bons : c'est un sujet qui avance bien.

Mme. BOUTELOUP pense que le décalage de perception est dû à la difficulté, parfois, à convaincre les maîtres d'ouvrages. Les acteurs soulignent des besoins en termes de pédagogie et d'éléments de langage.

M. MATHIEU informe l'assemblée que la DREAL est très attentive aux évolutions nationales récentes mais dans un contexte de bassin où un équilibre a été trouvé.

M. CHAABI rapporte que les groupes de travail ont conclu à la nécessité d'intégrer la problématique des poissons migrateurs à d'autres sujets plus généraux.

M. MATHIEU interroge sur l'existence d'un kit pédagogique à disposition des intervenants.

Mme. BOUTELOUP répond qu'un tel kit n'existe pas mais que son besoin a été exprimé le 16 novembre et que le besoin de capitalisation de l'existant a déjà été évoqué avec MRM. Il devra être déposé sur un site adéquat et être accompagné d'une notice d'utilisation.

M. MATHIEU rebondit également sur la notion d'« ambassadeur » des poissons grands migrateurs et suggère de faire appel aux vecteurs de communication modernes, à l'exemple des youtubeurs. Il évoque aussi la réalisation de spots de quelques minutes facilement mobilisables par tous.

M. BUISSON intervient sur la nécessité de faire appel à des professionnels de la communication (par ex. boîtes de production) et à des scientifiques. Pour cela il faut des moyens, même minimes. Il insiste par ailleurs sur la nécessaire lutte contre les changements climatiques.

Mme. BOUTELOUP interroge sur la place des scolaires en tant que cible privilégiée des actions de communication : la stratégie de communication à établir devra définir des objectifs, des cibles, et donner des priorités.

M. PIN fait part de son expérience auprès des lycéens, public ciblé car déjà intéressé au sujet. Il utilise les films de l'agence de l'eau (notamment sur la continuité) qui ont un format bien adapté.

M. MATHIEU remarque que les systèmes pédagogiques actuels tournés vers les scolaires sont des kits pour les enseignants davantage que l'appel à des intervenants extérieurs.

M. GRAF fait part de la difficulté à s'adresser à 2 de nos publics cibles : les jeunes et les élus ou décideurs : les personnes changent. Il rappelle également l'importance de bien savoir pour quoi on communique.

M. MONNET rappelle que MRM a des outils et les mets à disposition. Les fédérations de pêche sont par ailleurs un opérateur à privilégier *via* le développement du loisir pêche. Enfin il considère que le message sur les grands migrateurs est important car ils sont un indicateur essentiel du bon état de nos milieux.

M. GRAF informe les participants que MRM travaille à une stratégie de communication avec une société de communication.

M. MATHIEU conclut sur la nécessité de déboucher sur un groupe de travail pour établir une stratégie et mettre en œuvre quelques actions emblématiques. Le point sera fait dans un an de l'avancement de ce travail.

4. Avancement des actions : mise à jour des indicateurs du tableau de bord du PLAGEPOMI

Support : diaporama de séance

Présentation par la DREAL, l'AFB et MRM de l'évolution annuelle des indicateurs.

Reconquête des axes de migration :

M. MATHIEU commente l'absence d'évolution du nombre d'ouvrages émergeant en considérant que l'avenir n'a pas été préparé et qu'il faut travailler à débloquent les situations.

Mme. BOUTELOUP complète avec le suivi des aides de l'agence : de manière générale en ce qui concerne les ouvrages prioritaires sur le bassin, les travaux de rétablissement de la continuité ont été engagés (décision d'aide prise pour les travaux) sur 1 ouvrage sur 4.

M. CHAABI en réponse informe les participants de l'importance du travail de recherche des propriétaires.

Mme. LONJARET confirme que les services ont visé l'efficacité en concentrant leurs moyens sur les situations non bloquées.

Elle cite les articles R.214-26 et 27 permettant après publicité d'intervenir sur un ouvrage dont l'usager ou le propriétaire est inconnu.

M. CHIRI cite également la possibilité de faire intervenir la procédure dite « bien sans maître ».

M. ROCHE présente l'évolution des linéaires rendus franchissables.

Le calcul des linéaires gagnés est basé sur des notes de franchissabilité pour chaque ouvrage.

L'indicateur est difficile à mettre en œuvre sur l'axe Rhône en raison des différentes solutions pour franchir l'ouvrage : usine, tronçon court-circuité, écluse...

Un linéaire peu être rendu franchissable sans que l'espèce apparaisse de fait aux stations de suivi. C'est le cas de l'anguille sur la Drôme.

Précision : les cartes présentées concernent les gains à la montaison ; il reste à développer une mesure des

gains à la dévalaison mais les difficultés méthodologiques ne sont pas levées.

Stations de suivi :

MRM dresse le panorama des stations du suivi utilisées.

Parmi les difficultés rencontrées, sur la Durance, un compromis est à trouver en fonction du type de passe à poisson qui sera utilisée.

Au barrage de Donzère une étude d'efficacité de la passe actuelle est en cours par CNR avant qu'un dispositif ne soit choisi et mis en place. Un vidéo comptage (dispositif mobile) sera fait en 2019.

M. ROCHE rappelle que les aloses ne franchissent pas le barrage. Il fait référence à un suivi par radiopistage et à un piégeage réalisé dans les années 1990. L'efficacité de la passe est donc nécessairement faible.

Observatoire des populations :

Quasiment toutes les stations existantes ont pu être mobilisées donc la majorité des descripteurs seront publiés, à l'exception des observations de bulls d'alose sur le Gardon et Vidourle, non réalisés en 2018.

M. CHIRI confirme à l'assemblée que la fédération de pêche du Gard souhaite réaliser ces suivis en 2019 mais que le plan de financement n'est pas bouclé à ce jour, comme pour 2018. L'agence de l'eau prend à sa charge 50 % du coût éligible mais la région Occitanie - notamment - est en retrait. Elle ne participe pas non plus à Bladier Ricard. La SNCF avait participé en 2017.

M. GRAF confirme qu'Occitanie ne contribuerait pas en 2019 : une réorganisation est en cours. L'interlocuteur même est difficile à identifier.

M. MATHIEU propose que la DREAL intervienne en mobilisant son réseau en DREAL Occitanie. Il souhaite savoir si Adour-Garonne est confronté au même problème en Occitanie.

M. POLLIN indique que des discussions sont en cours avec la fédération de pêche du Gard.

Mme. BOUTELOUP rappelle que ce problème pose plus largement la question de la participation des collectivités au COGEPOMI.

5. État des populations : analyse des descripteurs publiés sur l'observatoire des grands migrateurs

Support : diaporama de séance MRM

Présentation par M. CAMPTON de l'état des populations en 2018.

Les résultats seront publiés prochainement sur le site de l'Observatoire.

Civelles :

Un recrutement 2017/2018 très faible en raison des conditions hydrologiques (peu d'eau).

On observe toujours que les résultats au grau de la Fourcade sont relativement bien corrélés aux résultats issus des modélisations du WGEEL (groupe de travail européen sur l'anguille).

Anguillettes :

Les indicateurs sont bons ce qui peut vouloir dire que les civelles non détectées en 2017 ont pu migrer vers l'amont en 2018.

Alose feinte :

Le panorama des suivis est incomplet. De moindres observations en 2018 à cause d'hydrologie printannière soutenue qui altère en sus le fonctionnement de la passe de Bladier Ricard.

L'état de la population est médiocre. On peut s'interroger sur l'état des stocks, la pertinence des suivis, le rôle de l'ADN environnemental.

M. BUISSON pose la question d'une possible prédation notamment par le silure sur les sites où l'alose est bloquée (frayères de substitution).

M. CHIRI rappelle l'existence d'une étude de prédation du silure sur le bassin de la Saône et du Rhône amont. Elle montre que le silure consomme principalement d'autres silures.

M. STOLZENBERG informe les participants de la tenue prochaine du groupe national silure (4/2/2019 au ministère de la transition écologique).

Le sujet pourra être abordé en CTPOMI.

Lamproie marine :

Une seule observation en 2008 malgré les nouveaux sites de suivi. C'est une population à l'état de traces.

6. Présentation d'une action réalisée en 2018 : Étude des voies de dévalaison de l'anguille à l'aménagement de Caderousse

Support : diaporama de séance CNR

Les voies de dévalaison possibles sont l'usine + le déchargeur, l'écluse, le Vieux-Rhône.

24 anguilles ont dévalé sur les 84 marquées :

- **18** anguilles sont passées par l'usine ou le déchargeur dont une est restée en amont de l'usine du 30/8 au 01/11
- 2 anguilles ont été entendues en amont de l'usine/déchargeur mais ne l'ont pas été ensuite en aval
- **4** anguilles sont passées par le vieux Rhône - dont une qui a été entendue à l'usine
- **Aucune** anguille n'a été entendue dans l'écluse
- 1 anguille seulement a été entendue dans le Grand Rhône « Arles rive gauche » mais la station a été hors service pendant 10 j cruciaux.

En 2019, le suivi doit être adapté et les dysfonctionnements d'Arles réglés.

Mme. BOUTELOUP questionne sur l'implication de la Ville d'Arles, de VNF et autres acteurs éventuels. M. POLLIN répond que les partenaires sont intéressés notamment grâce à la présence sur le terrain sur leur territoire. Au final, le temps passé par IRSTEA localement à monter les dispositifs a contribué à sensibiliser les acteurs aux enjeux poissons migrateurs. Il faut les impliquer aux résultats.

M. POLLIN indique qu'un rapport intermédiaire d'étude et un comité de pilotage sont prévus à mi-année.

7. Synthèse de la programmation 2019 : Présentation synthétique des actions programmées en 2019

Support : diaporama de séance

La DREAL propose un zoom sur quelques actions nouvelles programmées en 2019.

M. STOLZENBERG attire l'attention des participants sur le projet d'étude de la faisabilité du suivi de la dévalaison de l'anguille par pêche au guideau : le projet est toujours bloqué car non financé en totalité. Sur la base d'un projet moins ambitieux, l'étude pourrait commencer en 2019.

La CNR notamment est un partenaire pressenti et indispensable.

M. POLLIN rappelle le contexte : la CNR ne s'engage pas sur cette étude tant qu'elle n'a pas eu confirmation de la prolongation de sa concession sur le Rhône.

8. Méthode de travail pour la révision du PLAGEPOMI

Support : diaporama de séance

La DREAL présente au COGEPOMI des principes et un calendrier de travail de révision du PLAGEPOMI.

Les principes fondamentaux sont que le PLAGEPOMI sera simplement ré-actualisé mais non repris dans sa totalité, et que son articulation avec le SDAGE sera préservée de manière à donner un poids juridique et une visibilité supérieurs aux orientations prises.

M. CAMPTON insiste sur l'importance des liens avec le SDAGE pour favoriser l'appropriation par le niveau local.

Rq a posteriori : ce n'est pas le lien avec le SDAGE qui va favoriser l'appropriation locale... peut-être prévoir un message (DREAL) pour ne pas créer de « fausses » attentes ?

Les participants valident la méthode présentée.

La séance est levée à 13h15.

